

**Le Président de l'Université,**

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2 et L 952-6-1 ;
- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment ses articles 9 à 9-3 ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte de l'Université de Lille du 7 février 2019 statuant sur la composition nominative des comités de sélection ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La composition du comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi de maître de conférences n° **70 MCF 0094** est fixée comme suit :

- **Composante d'affectation :** UFR DECCID - Développement social, Éducation, Culture, Communication, Information, Documentation
- **Laboratoire d'affectation :** CIREL - EA 4354
- **Profil :** Sciences de l'éducation, pédagogie universitaire et orientation professionnelle de l'étudiant
- **Présidente du comité de sélection :** Maria PAGONI
- **Vice-présidente du comité de sélection :** Carole BAEZA

MEMBRES EXTERIEURS				
NOM	Prénom	Section CNU ou organisme	Établissement	Corps
DURRIVE	Louis	70	Univ. Stasbourg - ESPE	PR
GIRET	Jean-François	70	Univ. Bourgogne	PR
ZAID	Abdelkarim	70	ESPE - LNF	PR
BERZIN	Christine	70	Univ. Picardie Jules Verne	MCF
OBAJTEK	Sylvain	70	ESPE - LNF	MCF

MEMBRES INTERNES				
NOM	Prénom	Section CNU ou organisme	Établissement	Corps
BAUJARD	Corinne	70	Univ. Lille	PR
PAGONI	Maria	70	Univ. Lille	PR
BAEZA	Carole	70	Univ. Lille	MCF
NEGRONI	Catherine	70	Univ. Lille	MCF
SOUPLET	Catherine	70	Univ. Lille	MCF

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services de l'Université de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 21 février 2019

Le Président,

  
**Jean-Christophe CAMART**